



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Motion

Luxembourg, le 14 décembre 2022

Dépôt : Gilles Roth

Groupe politique CSV


Projets de loi n° 8080 & 8081

La Chambre des Députés,

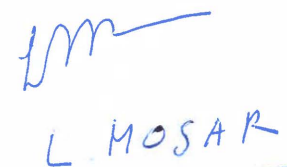
- Vu l'impact de l'inflation en général et la hausse des prix de l'énergie en particulier sur le pouvoir d'achat des ménages ;
- Constatant que les cinq tranches indiciaires échues depuis 2017 n'ont pas été neutralisées au niveau du barème d'imposition ;
- Constatant que trois tranches indiciaires supplémentaires risquent d'être déclenchées au cours de l'année 2023 ;
- Rappelant l'annonce d'une réforme fiscale du gouvernement dans son accord de coalition 2018-2023 ;
- Considérant notamment l'évolution des recettes de la retenue sur les traitements et salaires affichant un taux de progression moyen de l'ordre de 9% par an ;

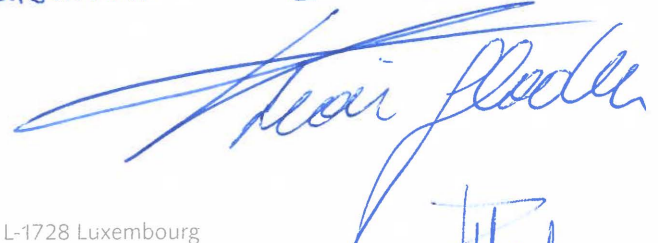
Invite le Gouvernement,

- A procéder à une adaptation du barème d'imposition - le cas échéant par étapes - en tenant compte de toutes les tranches indiciaires échues et à échoir depuis 2017.


S. Gilles Roth

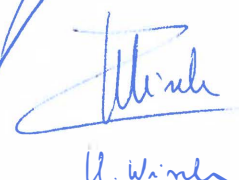

Hansen Martine


L. MOSAR


Jean Gladder


Jean Spautz

23, rue du Marché-aux-Herbes | L-1728 Luxembourg
Tél.: (+352) 466 966-1 | Fax: (+352) 22 02 30
www.chd.lu


U. Winder